

## L'ARCHITECTURE BALNÉAIRE SUR LA CÔTE D'ÉMERAUDE

L'architecture *pittoresque*, pour employer un terme désormais consacré par les historiens de l'architecture, qui est une création de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, apparue en Angleterre d'abord, puis acclimatée en France, sous Louis XVI, connaîtra un siècle plus tard ses plus nombreux développements et l'apogée de ses caprices sur les côtes françaises de la Manche, dans un contexte social et culturel bien différent de celui où elle avait pris naissance (1). L'aristocratie anglaise disposait au XVIII<sup>e</sup> de revenus considérables, voire pharaoniques ; elle fait édifier, dans le parc de ses gigantesques châteaux baroques, des fabriques de jardin inspirées de la maison paysanne ou de la chapelle gothique, lieux où elle cultive la douce nostalgie d'un retour aux origines idéalisées de la société et de la religion. Dans sa thébaïde, le lord peut oublier son rôle économique et politique, qui s'affirme ailleurs, dans la majesté du château ; et en compagnie de quelques élus, il s'abandonne à la méditation poétique pré-romantique. Ainsi se crée une architecture de compensation, de fuite devant les contraintes et l'isolement du pouvoir.

Le bourgeois français, qui édifie en 1880-1900 une maison sur la côte, répond à une aspiration analogue, mais dans un contexte socio-économique nouveau : idéalisation de la vie de famille au sein d'un groupe social homogène et dense (d'autres bourgeois) ; aspiration à la gaieté, à *l'amusement* dans une saine atmosphère sportive : le rêve de bon air, de grand air, opposé à l'air vicié du bureau ou de l'usine, crée une architecture temporaire (un mois à la mer) très spécifique, la « villa » ; tout comme le rêve de simplicité opposé au faste avait engendré la fabrique de parc (une après-midi au « hameau »).

---

(1) Sur l'architecture pittoresque, voir PRICE (Uvedale), *Essay on the picturesque as compared with the sublime and the beautiful*, Londres, 1794, et HUSSEY (Ch.), *The Picturesque*, Londres, 1927.

Il y a donc un parallélisme très étroit entre les conditions de création de l'architecture pittoresque de jardin et celle de l'apparition des villas. Il y aura des comportements architecturaux semblables et des emprunts certains.

Cette architecture de fuite va s'exprimer par la *différence* sur tous les plans avec l'architecture « quotidienne » : situation, composition générale, décor extérieur, dispositions intérieures, etc...

\*  
\*\*

La côte d'Emeraude est un lieu privilégié pour mener une telle analyse, car proche de l'Angleterre, terre d'origine de l'architecture pittoresque ; en 1884, l'*Album International des Villes d'eaux* présente Saint-Enogat comme plage « fréquentée surtout par les familles anglaises » qui, en effet, construisent la première génération de villas, avant 1885. Les contacts de part et d'autre de la Manche sont anciens et nombreux. Il serait très fructueux de dresser un inventaire exhaustif des villas construites à Dinard pour les familles anglaises. Cette tâche, en apparence simple, suppose une longue et fastidieuse enquête, tant il est vrai que les archives de l'architecture moderne sont aussi difficiles à réunir et exploiter, sinon plus, que celles des siècles antérieurs. L'importance quantitative du patrimoine « balnéaire » risque d'engloutir le chercheur sous une masse d'information insignifiante. C'est pourquoi on a préféré s'en tenir ici à l'examen des édifices eux-mêmes ; mais en rappelant que des travaux de recherches portant sur la statistique et la chronologie pourraient être conduits sur ce domaine où, désormais, le recul du temps permet de porter des jugements objectifs (2).

Rappelons brièvement l'histoire des deux stations balnéaires qui illustrent le développement de cette architecture de plaisir sur les côtes de la Manche bretonne. Ce sont, en fait, deux villes concurrentes, où la géographie et l'histoire ont créé des conditions de développement presque antinomiques qui se lisent dans l'architecture.

---

(2) Des études sur l'urbanisme balnéaire et ses formes architecturales ont été récemment entreprises par Nathalie Loyer et Jérôme Sené, dans le cadre d'un mémoire de troisième cycle présenté à l'U.P.A. de Versailles. Voir également GLON (N.), *Les villas balnéaires de la Manche*, in *Revue des Monuments Historiques*, 1978/1, pages 34-40.

L'une est née en 1850 d'un hasard devenu légendaire, l'obligation du préfet Fréart de passer la nuit à Dinard, alors simple écart de la commune de Saint-Enogat, en attendant de pouvoir prendre le bac qui assure le passage de la Rance. Séduit par la beauté du site, il s'y fait construire une riche maison de plaisance qui lance ce site exceptionnel. Le développement rapide entraîne le transfert du siège de la commune de Saint-Enogat à Dinard (1879). Les liaisons faciles avec l'Angleterre assurent un afflux de touristes. En 1875, des financiers, Dejean et Cahours, qui opèrent également à Paramé, achètent des terrains, mais sont mis en faillite et revendent à un notaire de Laval qui cède les lots avec bénéfice, mais sans qu'ait été mis en place un plan général d'occupation de l'espace. La nature du terrain, côte élevée, accidentée et découpée en pointes et plages, suscite une rapide installation d'abord sur les sites les plus spectaculaires, le Port, la Malouine, le Moulinet, la plage du Prieuré, suivie d'une occupation progressive, très tardive par endroits, des zones interstitielles. Le critère primordial n'est pas la commodité du site pour la construction ou l'accès à la plage, mais la *vue*.

A Paramé, au contraire, le système a été conçu d'emblée sur un plan d'ensemble, après plusieurs tentatives d'occupations avortées. Dès 1835, en effet, le docteur Chapel, un Malouin, préconisait les bains de mer et, en 1838, une première concession était donnée par les autorités militaires pour un premier pavillon de bain aux pieds des fortifications, donc à Saint-Malo même. En 1840, une société y exploite des cabines roulantes. Bientôt sera construit un premier casino (il est reconstruit en 1867). Parallèlement se développe, à quatre kilomètres à l'Est, le hameau de Paramé, constitué de résidences d'armateurs (manoirs ruraux et petites malouinières) à plus d'un kilomètre de la mer.

En 1860 se crée le premier établissement de bains de Rochebonne à hauteur de Paramé et tout à fait à l'extrémité de la longue grève du Sillon, là où la côte s'élève et se découpe ; des hôtels et quelques commerces s'installent, puis quelques villas occupent les rochers qui ferment la plage à l'Est (fig. 1) selon un système de type dinardais d'exploitation prioritaire des « points de vue ». Pendant ce temps, des chalets légers s'éparpillent sur le Sillon et, sur les dunes, les « nielles ». Ces dunes sont bientôt acquises par Dejean et Cahours, qu'on a vu à l'œuvre à Dinard ; ici aussi, ils doivent revendre et cèdent trente hectares en 1881

à la « *Société anonyme de la Baie de Saint-Malo-Paramé* », consortium qui compte trois journalistes du *Figaro* (ils se chargeront du lancement), sous la présidence d'Hebert ; dans leur domaine, des voies sont tracées, deux parallèles à la mer (boulevards Hebert et Chateaubriand) recoupées par des transversales qui définissent des îlots presque carrés.

Cet urbanisme, bien que concerté, reste bien banal, très linéaire : aucune diagonale, pas de place, carrefour de rotonde, qui aurait consommé de l'espace, mais une stricte économie du sol, visant à rentabiliser au mieux le terrain, en créant des lots nombreux et réguliers. Les terrains de dimensions assez modestes seront vendus à une clientèle de bourgeoisie moyenne, plutôt régionale et très familiale. La crise économique de 1885-1886 accentuera ces caractéristiques sociales en fort contraste avec l'élégant cosmopolitisme de Dinard, séjours de princes, où sera créé un des premiers terrains de golf de France, dès 1890.

La disparité sociale entre les deux stations est donc parallèle à la disparité géographique et urbanistique : côte basse, système linéaire concerté et régulier à Paramé ; côte escarpée et système spontané à Dinard, avec développement en trois dimensions des édifices qui s'organisent, non seulement le long des plages et en profondeur par rapport au « front de mer », mais également en hauteur selon des zones d'étagement diversifiées. Toutefois, à Rochebonne, à l'extrémité Est de la grève de Paramé, où les constructions sont antérieures ou indépendantes du lotissement, on retrouve ce système sur trois dimensions occupant une côte moins haute qu'à Dinard, mais similaire, découpée et formant pointes. C'est dans ce secteur que se sont donné libre cours l'imagination créatrice, ainsi que les fantasmes romantiques très proches encore de ceux qu'exprimait Lequeu, le grand architecte « visionnaire », en 1824 ; les tours crénelées s'y marient aux terrasses (fig. 1 et 2) qui s'imbriquent sans logique ni souci de l'économie (3). Le spectaculaire (voir et être vu) prime ici, d'emblée, le fonctionnel et le commode.

Point commun à Dinard et Paramé : il ne s'y est développée qu'une assez modeste architecture publique spécifique des villes de villégiatures : casinos accompagnés de galeries de boutiques en

---

(3) LEQUEU, *Projet de rendez-vous de Bellevue*, 1824, B.N., Estampes.

rez-de-chaussée, selon un schéma ordonnancé, dans un style néo-classique plus pauvre qu'à Nice ou à Vichy ; à Paramé, dans ce système linéaire, les établissements de bains constituent néanmoins un heureux point de symétrie du front de mer qui, sans ce temps fort, s'étirerait à perte de vue, très monotone ; à Dinard, les édifices collectifs occupent inégalement une ville bipolaire, partagée entre le port et la plage de l'Ecluse, mais n'ont aucun rôle structurant l'urbanisme.

\*  
\*\*

On a dit plus haut que l'architecture balnéaire se constitue sur le principe de la *différence* avec les modes d'habitat individuels traditionnels, donc différence par rapport au château et par rapport à l'hôtel urbain. Il ne s'agit pas d'une différence de *quantité* (moins vaste ou moins ornée que le château ou l'hôtel), mais de *qualité* : les « systèmes » ne sont pas de même nature. En matière de SITUATION d'abord ; le château ou l'hôtel urbain sont des systèmes d'habitat qui s'appuient sur une tradition séculaire bien codifiée : le château, depuis la période médiévale, est *isolé*, ou au moins toujours éloigné d'éléments analogues (le château peut être très près du village, mais il n'est jamais près d'un autre château) ; il est entouré d'un complexe économique comprenant l'élevage (viviers, colombiers), la culture (ferme, verger, potager), la chasse, la sylviculture, voire l'industrie (forges, textiles, faïences). Ce rôle économique du château se maintient et même se renforce dans les écrits théoriques consacrés au château au XVIII<sup>e</sup> siècle. La *maison de campagne*, selon le terme qui se substitue à celui de château dès 1743 (4), est une demeure noble aux champs, qui a perdu ses défenses (douve, tours, etc...), mais qui reste au centre d'un système foncier où seul le colombier a disparu.

La *maison de campagne* du XIX<sup>e</sup> siècle conserve, avec cette dénomination, le même rôle économique ; et d'ailleurs les fermes qui l'entourent sont reconstruites, après 1840, selon un schéma standardisé qui les distingue de l'architecture rurale ordinaire. Il y a un programme architectural particulier pour l'ensemble maisons de campagne/fermes.

---

(4) BRISEUX (Ch.-E.), *L'Architecture moderne, ou l'art de bâtir pour toutes sortes de personnes*, Paris, 1728 ; BLONDEL (J.-F.), *De la distribution des maisons de plaisance*, Paris, 1733-37.

La *villa*, au contraire, se situera à proximité immédiate d'éléments identiques, sur un terrain de médiocre dimension, où ne figure aucune annexe à caractère économique. Non seulement le jardin n'est pas exploité à des fins productives, mais encore il semble *inexistant* : pas de parterres, pelouses ou massifs, mais seulement un terre-plein régularisé où se développent, sans grands soins, quelques plantes locales (le fusain particulièrement sur la côte d'Émeraude sableuse et où le vent brûle la végétation) ; en Normandie, où la terre est pourtant meilleure, les jardins des villas resteront également modestes dans leurs dimensions et leurs aménagements. Ce type de jardin, non composé et peu planté, est en outre *ouvert* : pas de clôture autre qu'un muret surmonté d'une grille, d'un claustra de briques ou d'une simple palissade de bois. Le contraste est particulièrement fort avec les demeures nobles du pays, les malouinières, traditionnellement enfermées dans de hauts murs et peu visibles ou invisibles. La villa de bord de mer « donne à voir » ses jeux de croquet et ses balançoires ; la vie familiale y doit être transparente, saine et morale. L'armateur malouin dissimulait sa prospérité qui aurait pu susciter des convoitises ; au contraire, le bourgeois urbain, entouré de ses pairs, expose son bonheur familial et son aisance.

Les *partis architecturaux* ont évidemment des caractères propres. Et tout d'abord il semble bien (les observations statistiques l'attestent) que le constructeur de villa refuse le plan rectangulaire simple qui est traditionnellement celui de la demeure malouine aux champs et, plus généralement, de la *maison de campagne* (5). Quelques maisons du boulevard de Rochebonne appartiennent encore au type « maison de capitaines », de plan massé, à trois travées régulières et toit à deux croupes. Sans aucun doute, l'existence de résidences anciennes à Paramé a déterminé le maintien de ce schéma local dans la zone la plus urbanisée du village et qui n'a pas un véritable caractère balnéaire.

Partout ailleurs, le système dominant est celui de l'assymétrie et de L'ARTICULATION DES VOLUMES avec corps perpendiculaires et tourelles sur l'angle ou dans l'angle ; pour économiser l'espace restreint des petits lots à Paramé, les éléments sont souvent

---

(5) VIOLLET-LE-DUC (E.), *Habitations modernes*, Paris, 1875 (réédition 1979), planches 14, 15, 16 ou planche 21 ; les maisons de campagne à plusieurs corps articulés sont constituées par des communs et dépendances annexés au logis, ainsi planches 102, 103, 104, 105.

jumelés, avec un axe de symétrie qui crée un système à corps central ou à deux avant-corps latéraux, compositions ultra-classiques, presque mansardiennes ! Chaque corps est couvert d'un toit indépendant. Viollet-le-Duc, dans son recueil *Habitations modernes*, recommande ce système : « Les combles se profilent diversement : ces dispositions brisent l'effort du vent » (6). En réalité, ce ne sont pas tant les qualités climatiques de ces compositions qui déterminent le goût des propriétaires, mais leur caractère capricieux et inutilement coûteux : l'architecture de bains de mer est fondée sur le gratuit, la fantaisie, le caprice et l'inutile.

Une autre valeur intervient très fortement : le rapport intérieur/extérieur est radicalement différent de ce qu'il est en ville ou même dans le château (maison de campagne) : il ne s'agit plus de refermer et de protéger un espace intérieur bien clos (la *culture* se défendant contre la *nature*) où le dehors n'intervient que comme source d'éclaircissement, mais au contraire de faire rentrer la nature, le soleil, la lumière, le bon air ; l'aménagement intérieur se fonde sur cette intrusion des dehors, favorise et organise la communication d'espaces qui, en ville, reste soigneusement cloisonnée : la *vue* sur la mer constitue le tableau par excellence et remplace tous les rideaux, doubles ou contre-rideaux, cantonnières, portières et autres brocards en usage en ville. Dans la villa, l'articulation et la multiplication des volumes créent des angles de vues multiples et permettent d'ouvrir les pièces sur trois orientations. Or, justement, sur toute la côte d'Émeraude cette exigence s'impose absolument dans la mesure où la vue sur la mer est orientée au Nord. Dans les stations balnéaires qui regardent la mer vers le Sud, on ne retrouve jamais une telle articulation des volumes et une telle multiplication des oriels, bow-window, vérandas et belvédères (fig. 3 et 4). Les anciennes cartes postales de Paramé comme de Dinard soulignent l'invasion des fronts de mer par ces avant-corps à trois pans vitrés, qui permettent des orientations multiples et qu'on retrouve dans une infinité de versions (fig. 5). Le système de corps perpendiculaires évoqué plus haut est aussi le moyen de multiplier les orientations en créant quatre façades ayant chacune leur autonomie et leur individualité architecturale. Ainsi, à Paramé, la seconde maison à partir de la gauche, sur la figure 3, présente sur la mer une façade en pignon de type « chalet », avec rives

---

(6) *Id.*, commentaire des planches 102-105.

de toit en bois découpé, et sur le jardin, à l'Ouest (à droite), une élévation de type « castel », à tourelle couverte en pavillon, complètement indépendante de la façade sur la mer ; sur cette façade latérale, on retrouve le thème typique des moellons de granite gris avec encadrements de baies et chaînages peints en blanc, thème majeur de Paramé, qui n'existait pas sur l'élévation côté mer.

Ce désir d'une « poly-orientation » a donné lieu à une très intéressante création architecturale : la maison en demi-lune réalisée en deux exemplaires (l'un d'eux a été abattu en 1974) (fig. 6). C'est un texte de Michelet, dans *La Mer*, qui serait à l'origine de cette création :

« Je préférerais la forme qui donne le moins de prise au vent, la forme demi-circulaire (...) dont la partie convexe me donnerait sur la mer un panorama varié et verrait le soleil tout autour, de fenêtre en fenêtre, et le recevrait à toute heure, (et dont) le concave (...) serait protégé par les cornes du croissant, de manière à embrasser le joli parterre de la maîtresse de maison ».

On retrouve ce principe dans un immeuble en bord de mer à Biarritz (7) bien différent dans son parti général, présenté par Viollet-le-Duc pour ses qualités de résistance : « Les rafales de mer ont peu de prise sur ces bâtiments dont les angles sont arrondis ».

Troisième caractère particulier à la composition architecturale des villas : une nette RÉDUCTION DES ESPACES de vie sociale : il s'agit, comme le dit encore Viollet-le-Duc, « de loger le plus de monde possible dans un petit espace » ; ainsi il qualifie une petite villa qu'il présente de « pied-à-terre de baigneurs », où « l'on peut sortir de son lit pour se jeter dans la mer ». D'où une diminution de la surface des pièces de réception, avec presque toujours une salle à manger autant ou plus vaste que le salon, et un grand nombre de chambres ; trait caractéristique : il n'y a pas de séparation entre la circulation des domestiques et des maîtres, sans doute en raison d'un service réduit ; on prévoit des chambres de maîtres à l'étage des domestiques, et il n'y a pas d'escalier de service, pas d'office ou de salle des « gens » ; c'est « la vie au

---

(7) Jules MICHELET, *La Mer*, Paris, 1861.



grand air », sans le moindre souci de « paraître ». (Il faut d'ailleurs signaler que la tradition orale semble faire état de recrutement sur place des gens de maison qui continuaient à demeurer dans leur famille.) En définitive, les espaces de circulation intérieure, escaliers, vestibules et couloirs peuvent être réduits au minimum, tandis que les liaisons intérieures/extérieures, telles que les loggias et balcons, sont, comme on l'a dit, multipliées.

Rappelons enfin qu'il n'y a que très rarement des communs séparés : pas de maisons de gardiens, pas d'écuries, pas de réserve, de remise, etc... Ici encore, la villa de bord de mer se distingue radicalement de la maison de campagne ou de l'hôtel urbain. On y vient en chemin de fer et sans équipage, car on ne se déplace guère lorsqu'on y est installé pour un ou deux mois. L'homogénéité sociale rend superflu tout faste et toute ostentation pour les visites. Quelques très grandes villas de la pointe du Moulinet à Dinard sont complétées par des communs ; ainsi à la villa Hennessy, exemple unique de véritable palais d'été, qui dépassent le cadre de cette étude (fig. 7).

\*\*

La surcharge, l'ornement gratuit et l'accumulation des accessoires décoratifs sont généralement considérés comme les traits typiques de l'architecture balnéaire ; il faut affiner sans doute cette approche hâtive en examinant un grand nombre d'édifices et constituer des séries à partir de caractères répétitifs et bien accentués. On est amené ainsi à établir deux ensembles caractérisés par :

- 1° les références à un autre temps ou à un autre lieu ;
- 2° l'utilisation simultanée de tous les arts plastiques et le recours à des techniques qui n'apparaissent pas dans l'habitat « permanent ».

La RÉFÉRENCE ARCHITECTURALE A UN AUTRE TEMPS puise aux sources de l'histoire la plus large ; depuis la tour médiévale crénelée avec machicoulis, bien illustrée à la pointe de Rochebonne (fig. 1), jusqu'au style Trianon (Paramé, 20, rue Jules-Simon), en passant par le gothique tardif de convention, illustré par les fenêtres en accolades surmontées par une archivolte moulurée à fleuron et les lucarnes à fronton-pignon à crochets ; les citations

de style Louis XIII/Françoise Mansard ne sont pas rares : ainsi le fronton des Roches-Brunes (fig. 4) à Dinard, sur un fond de briques et pierres. La référence historique la plus pittoresque, et sans doute la mieux venue historiquement, c'est la tourelle sur l'angle de type échauguette de fortification à la Vauban, avec couverture en pierre ; deux exemples — au moins — subsistent (fig. 8) à Paramé. En cela, l'architecture balnéaire est une architecture *savante* : le XIX<sup>e</sup> siècle, a-t-on dit, est le siècle de l'*Histoire*.

La référence architecturale à un autre lieu est moins franchement typée, car l'exotisme s'y marie avec l'historicisme : l'Angleterre est très présente dans le décor Tudor, qui est aussi le néo-gothique flamboyant (fig. 9) ; anglais aussi les caractères du parti architectural : l'articulation des corps et la multiplication des toits indépendants, les grandes souches de cheminées montant de fond (exemple fig. 4 : la pointe de la Malouine à Dinard, maison au centre) sont des références *explicites*, dont on trouve les modèles dans tous les recueils d'architectures anglophiles, avec des commentaires très révélateurs.

A noter la rareté de l'évocation italienne, ou son expression très atténuée (au n<sup>o</sup> 77, boulevard Chateaubriand, ou au n<sup>o</sup> 9, avenue des Portes-Cartier) ; or, elle est pourtant très présente dans les recueils de villas de l'époque, qui proposent tous des modèles inspirés de la villa rustique italienne (deux exemples très forts en Bretagne : la maison Lemot, à Clisson, et bien plus tard le collège Saint-Vincent de Rennes (8)). L'inadaptation au site et au climat était ici insurmontable ; ne subsiste de la villa italienne que le *bel-vedere* (qu'on peut aussi interpréter comme la « guette » qu'on rencontre dans les ports de commerce, d'où les armateurs surveillaient l'arrivée de leurs bateaux ; il en subsiste plusieurs spécimens au Port-Louis) (fig. 11, 12 et 13). Citons enfin quelques exemples de type hollandais avec de grands pignons à volutes ou en escalier (exemple : maison « Remember », avenue Hébert) (fig. 10) qui sont à comparer avec les propositions contemporaines de l'architecte Planat (9). Et pour en terminer avec l'exotisme, il faut signaler les arcs outrepassés de Rochebonne

---

(8) PÉROUSE DE MONTCLOS (J.-M.), *De la villa rustique au pavillon de banlieue*, in *Revue de l'Art*, 32/1976, pages 23-36.

(9) PLANAT (P.), *Habitations modernes*, tome I, planche 5.

(fig. 5) évoquant les villas à galerie du Bosphore, chères à Pierre Loti ; notons que c'est là l'unique expression bretonne de l'Orientalisme alors bien représenté en Normandie.

Second caractère typologique du balnéaire : le RECOURS, SOUVENT SIMULTANÉ, AUX ARTS ET AUX TECHNIQUES étrangères à l'architecture « sérieuse » : les arts du *bois* interviennent, pour les balcons, les décors des pignons avec rives découpées, pans de bois et charpentes apparentes (exemple fig. 4, la Malouine, maison à droite) avec entrait et poinçon à about orné ; il y a là imbrication de nombreuses sources : historiques (pans de bois et charpentes du XVI<sup>e</sup>), géographiques (le chalet savoyard et la chaumière normande), qui donne naissance à une création pittoresque (fig. 10, 11 et 15).

Dès 1875, Viollet-le-Duc fait observer l'inadaptation de ces frêles dentelles de bois au climat très destructeur des côtes de la Manche et note, à ce propos, que « le vent de mer ne ménage guère ces loges et portiques de bois pendant la mauvaise saison (...) », et il ajoute, à propos d'un édifice de Deauville : « C'est une de ces maisons côtières qu'il faudrait, l'hiver, mettre sous cloche si l'on prétend les retrouver intactes au mois de juillet » (10).

Le décor peut atteindre une complexité (Paramé, rue Gardelle) et une originalité spectaculaire. Le chalet du Prince de Galles, le plus beau spécimen disparu, constituait même une exception sans lendemain (11).

Autre mode d'ornementation : la *couleur* ; et d'abord une polychromie de briques blanches, noires et rouges, voire jaunes, qui, utilisées en assises alternées, créent des effets d'appareil rayé très à la mode à partir de 1860 ; à l'origine réservé aux communs des hôtels particuliers et des châteaux, l'appareil alterné s'étend aux villas péri-urbaines et balnéaires : ainsi à Rennes, boulevard de Sévigné, un peu plus tôt qu'à Paramé et dans un contexte stylistique plus marqué de références historiques (12). Second et fécond élément, assez rare à Paramé où le système du moellon gris à encadrements blancs constituait une forme de polychromie excluant le recours à la couleur, elle explose à Dinard où le plus

(10) VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, villa à Deauville, planche 41.

(11) Le pavillon chinois du Prince de Galles avait été transporté par éléments.

(12) Villa boulevard de Sévigné à Rennes, n° 59, 1879.

bel ensemble coloré, celui de la pointe de la Malouine, juxtapose la brique jaune et rouge, la tuile de couverture verte, les revêtements de carreaux de céramiques de toutes les teintes à rinceaux et/ou à décors géométriques.

Le recours à la céramique entre dans le cadre des nouveaux rapports qui existent désormais entre les dedans et les dehors des édifices : de même que le bois est traditionnellement le matériau des charpentes et des escaliers, la céramique est aussi un matériau d'intérieur (si l'on excepte les rares et éphémères spécimens d'architecture royale que sont le château de Madrid ou le Trianon de Porcelaine) ; c'est traditionnellement au XIX<sup>e</sup> siècle le matériau des cuisines et plus récemment (à partir de 1860 environ) celui des salles de bains. C'est par excellence le matériau du thermalisme, de l'eau et du bain ; or, le thermalisme entretient des rapports étroits avec les bains de mer (mais l'un se caractérise par le développement des établissements collectifs, aménagement des sources, des établissements de bains, des hôtels, et l'autre par l'importance du domaine privé).

Il faut se rappeler enfin que la menuiserie et la charpenterie, comme la céramique, sont les matériaux privilégiés des fabriques de jardin du XVIII<sup>e</sup> siècle, du Hameau du Trianon et au pavillon chinois du désert de Retz, des grottes carrelées de faïence de Delft et de coquillages. La filiation entre l'architecture pittoresque du XVIII<sup>e</sup> et la villa balnéaire se retrouve donc dans l'utilisation des matériaux comme dans les références exotiques ou historiques communes aux deux genres.

\*  
\*\*

Cette nouvelle image de l'habitation bourgeoise va, en une vingtaine d'années, sortir des plages et coloniser les villes : à partir de 1870 se développent dans les périphéries urbaines des secteurs élégants exactement calqués sur le modèle balnéaire ; ainsi à Rennes, le quartier Duchesse-Anne/Sévigé est loti et construit à l'instar de Paramé : lots de forme régulière, mais de dimensions variables, système de voies orthogonales ; mais les maisons y appartiennent tantôt au type « maisons de campagne » (ex. les n<sup>os</sup> 17 et 19 boulevard de Sévigé), c'est-à-dire petit château avec références culturelles *classiques* (ordres antiques, frontons, etc...), et tantôt au type « villa », c'est-à-dire utilisant des structures, des matériaux

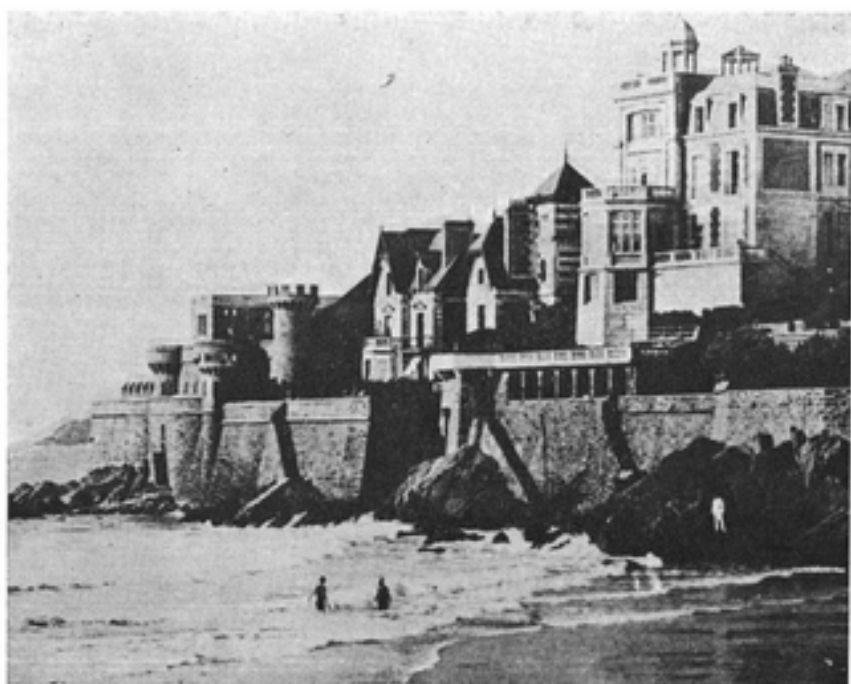


FIG. 1 - Paramé, Pointe de Rochebonne - *Villa détruite*

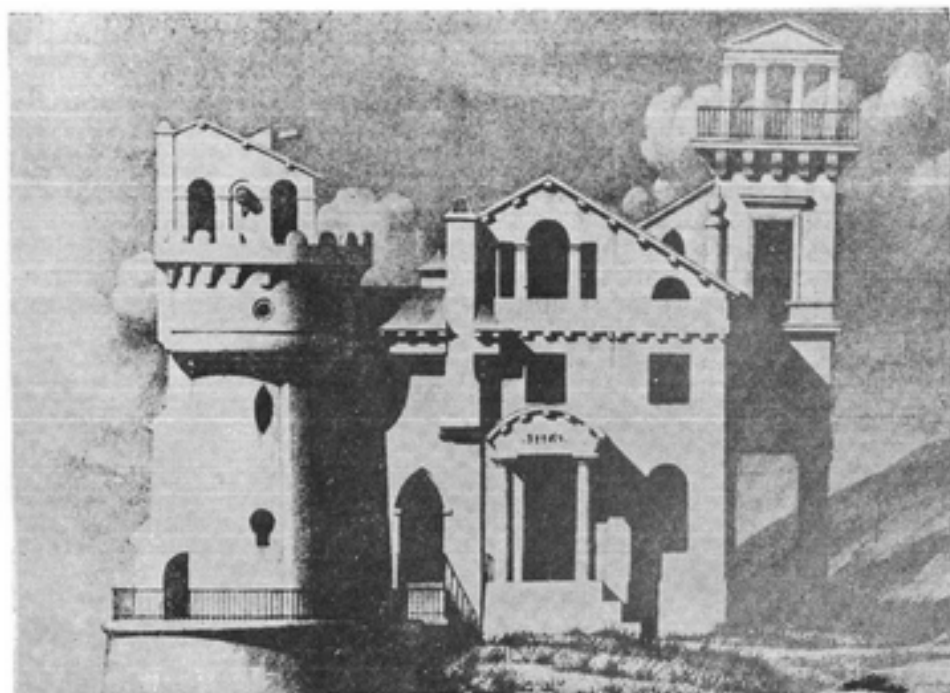


FIG. 2 - Lequeu, *Projet de rendez-vous à Bellevue*. B.N.

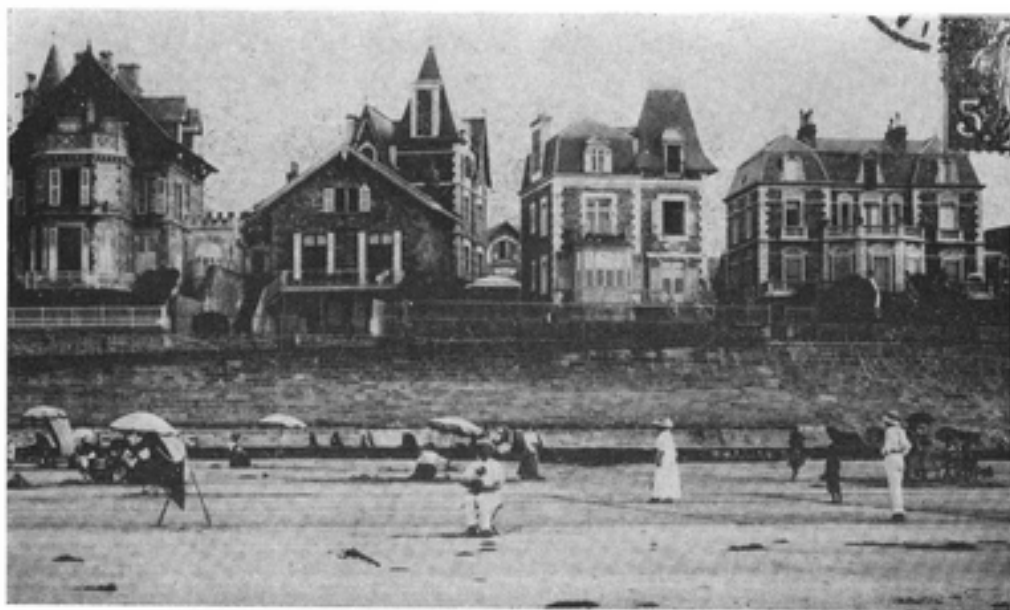


FIG. 3 - Paramé - *Quatre villas de types variés, avec tourelles d'angle, bow-window et balcons*



FIG. 4 - Dinard, La Malouine - *Etagement des villas sur les rochers*  
*A l'extrême gauche, villa « Les Roches-Brunes », de type Louis XIII*  
*Au centre, maison à souche de cheminée à l'anglaise*



FIG. 5 - Paramé  
Pointe de Rochebonne  
*Maison à véranda, arcs outrepassés  
d'inspiration orientale*



FIG. 6 - Paramé  
*Villa de plan semi-circulaire  
(détruite en 1974)*



FIG. 7 - Dinard  
Pointe du Moulinet  
*Villa Hennessy*



FIG. 9 - Dinard, Pointe du Moulinet  
*Villa Hennessy*



FIG. 8 - Paramé  
*Tourelle de type Vauban*



FIG. 10 - Paramé - *Villa « Remember »*  
à pignon de façade en pas-de-moineau  
d'inspiration hollandaise



FIG. 11 - Paramé - *Exemple de belvédère*



FIG. 12 - Chabat, *La brique et la terre cuite, villa avec belvédère*

FIG. 13 - Saint-Malo - Villa  
avec menuiserie et belvédère



FIG. 14 - Villa à Namur, par Rouvet  
(VIOUET-LE-DUC, *Habitations modernes*, 1875)

FIG. 15 - *Villa à Deauville*  
(VIOUET-LE-DUC, *Habitations modernes*, 1875)

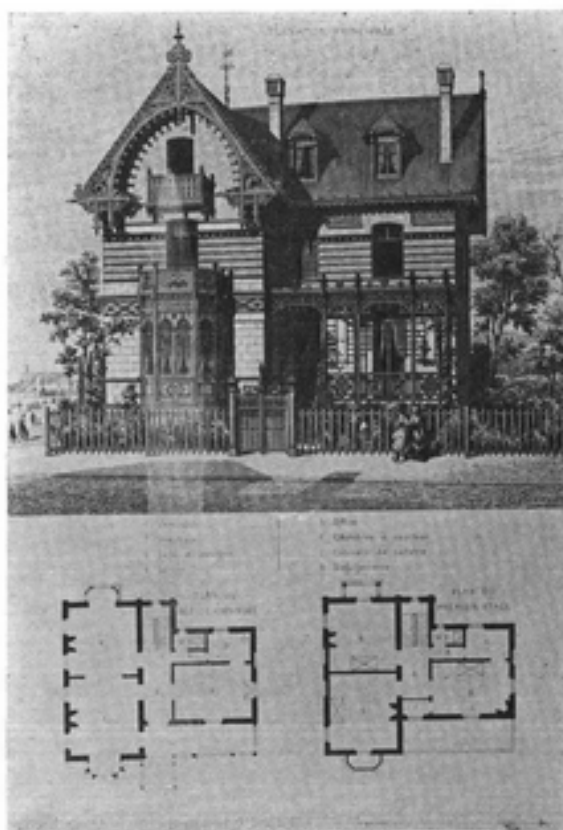


FIG. 16 - *Maison à Houlgate*, par Auburtin  
(VIOUET-LE-DUC, *Habitations modernes*, 1875)

et un répertoire de formes issus de genre pittoresque et caractérisant l'architecture balnéaire : articulation des volumes, rapports nouveaux entre les dedans et les dehors, et ceci bien que les problèmes climatiques et les relations avec la nature n'y soient pas les mêmes que dans l'habitat temporaire des plages.

Ce phénomène de confusion des genres (plage/ville, loisir/travail, fonctionnel/décoratif, temporaire/permanent) apparaît désormais comme évident et le restera : y a-t-il, aujourd'hui, une quelconque différenciation entre les lotissements péri-urbain et ceux des plages ? C'est l'une des grandes révolutions architecturales de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : pour une grande part, la ville d'aujourd'hui est donc née au bord de la mer, là où une couche sociale nouvelle prenait possession en maître d'un espace encore vierge.

\*\*

Trois problèmes doivent être évoqués, bien qu'on ne puisse, dans le cadre de cet article, leur consacrer la place qu'ils méritent.

Premier problème, celui des MODÈLES IMPRIMÉS, dont la diffusion est alors considérable. D'innombrables éditions d'ouvrages, souvent très beaux, somptueusement illustrés, se succèdent à partir de 1860. Jusqu'à cette époque, il ne s'agissait que de publications fondamentalement théoriques, dérivant des œuvres spéculatives des architectes visionnaires, tels les manuels de Durand (1809) et de Dubut (1812) (13). Les recueils de Kraft et Ransonnette qui, dans les années 1820, présentent les villas construites aux environs de Paris, appartiennent encore à cette catégorie de manuels. Ils ont perdu tout caractère théorisant, mais se rattachent aux « visionnaires » par le style d'architecture néo-classique qu'ils véhiculent. Pour présenter les premiers spécimens de genre troubadour et les débuts du style éclectique de l'époque Louis-Philippe, il n'existe aucun recueil de modèles, aucun manuel, et il faut s'interroger sur ce silence à un moment où les châteaux et maisons de campagne (ceux de la noblesse légitimiste qui s'exile sur ses terres) se multiplient, en particulier dans l'Ouest. Une exception,

---

(13) DURAND (J.N.L.), *Précis de leçons d'architecture*, Paris, 1802-1805 ; DUBUT (L.A.), *L'architecture civile*, Paris, an IX.

en 1843, le rare manuel : *Petites maisons (...) aux environs de Paris* (14).

L'année 1864 marque un tournant : c'est celle des publications d'Isabey et Leblan, *Villas, maisons de ville et de campagne*, et de César Daly, *L'Architecture privée sous Napoléon III*. De nouvelles revues d'architecture, destinées aux professionnels, diffusent très largement les nouveaux partis, et leur influence ira s'accroissant jusqu'à la fin du siècle (15). Puis viennent les deux volumes des *Habitations modernes* de Viollet-le-Duc, qui présentent une sélection opérée par le grand architecte de modèles construits dans toute l'Europe. Publiés en 1875 et 1877, ils sont très éclairants sur le modernisme de l'auteur et sur son éclectisme fécond : tout y est, depuis le castel néo-gothique jusqu'à la maison de fermier du Morbihan ; la maison construite par Auburtin à Houlgate, qu'il sélectionne pour le bord de mer, sera reproduite à des dizaines de milliers d'exemplaires dans toute la France, alors même que le modèle ne sera plus connu ; elle figure d'ailleurs dans d'autres publications que celle de Viollet-le-Duc (fig. 16).

C'est un peu plus tard que les recueils de Planat (16), magnifiquement illustrés, puis de Boussard et des ouvrages spécialisés répandent le goût pour le mélange des techniques : de Chabat, *La brique et la terre cuite* ; de Mazerolle, *Le traité théorique et pratique de charpente* (17).

Le rôle joué par tous ces recueils de modèles ne cessera de croître jusqu'aux années 1920, avec les recueils de villas édités par Massin ; plus près de nous, les catalogues de pavillons remplissent la même fonction de diffusion rapide et nationale de modèles très strictement adaptés à une fonction et une image

---

(14) DUVAL, KAUFFMANN, RENAUD, *Architecture rurale et communale (...). Petites maisons aux environs de Paris*, Paris, 1843 ; de la même époque, le *Traité d'architecture* de RAYNAUD, 1848.

(15) Publications périodiques d'architecture : *Constructions modernes et économiques*, par divers architectes ; *Monographies de bâtiments modernes*, par RAGUENET.

(16) PLANAT (P.), *Habitations particulières*, Paris, s.d. (vers 1880), tome II : villas, châteaux ; BOUSSARD (J.), *Petites habitations françaises (maisons, villas, pavillons)*, Paris, 1881.

(17) CHABAT (P.), *La brique et la terre cuite*, seconde série, Paris, 1886 ; MAZEROLLE (Ch.), *Traité théorique et pratique de charpente*, S.L.N.D. (vers 1905).

sociale. Il faut noter qu'à partir de 1880, le recueil de modèles d'immeubles urbains et d'édifices publics disparaît progressivement de l'édition, remplacé par des publications dans les revues professionnelles ; ces catégories de grands édifices, qui avaient constitué depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> le centre d'intérêt majeur des architectes théoriciens, sort du domaine public pour rentrer dans le pur professionnalisme. Le catalogue de modèles du XX<sup>e</sup> siècle, c'est essentiellement un choix de pavillons de banlieue qui sont les héritiers pauvres de la villa de bord de mer.

Seconde notion qu'il faut examiner brièvement : LE RÉGIONALISME, dont on constate l'absence quasi totale à Paramé comme à Dinard. Doit-on considérer le maintien, à Paramé, des matériaux traditionnels (granite gris) dans les secteurs les plus urbanisés (boulevard de Rochebonne) comme une manifestation de fidélité à la tradition régionale ? Il s'agit plutôt d'une simple pesanteur économique et technique. La sévérité de l'architecture du pays malouin, complètement dépourvue de pittoresque, ne pouvait donner lieu à des créations comparables à celles du Pays Basque (à Cambo, par exemple) ou de Savoie. Dans cette province, il ne s'agit pas d'emprunt régionaliste, mais de maintien pur et simple de schémas fonctionnels qui ont fait leurs preuves (18).

Quant aux malouinières, elles auraient pu devenir source d'inspiration pour les villas ; mais dans la mesure où leur type architectural austère avait déjà investi, après changement d'échelle, toute l'architecture urbaine et « sérieuse », le modèle n'était plus disponible pour l'architecture de loisir ; il y aura tout de même de notables exemples d'emprunts à Dinard.

A titre de comparaison, rappelons que la Normandie, malgré son chaume et ses pans de bois pittoresques, ne connaîtra que tardivement (vers 1920) la vogue de régionalisme, vu à travers le style « fabrique de jardin », et en même temps réinterprété dans un goût art déco/cubiste simplificateur et unificateur. D'où un amalgame des plus curieux : ces immenses villas néo-normandes de Deauville qui développent, sur trois ou quatre niveaux, le genre chaumière, procèdent du même système de création que le castel

---

(18) Voir, par exemple, dans VIOLLET-LE-DUC, *op. cit.*, volume I, planche 23 : chalet savoyard.

néo-gothique, mais en sens inverse : la chaumière est ici portée aux dimensions d'un château, tandis que le château-castel était réduit à l'échelle d'une maison bourgeoise.

Le terroir breton ne propose rien d'aussi « pittoresque » ; la maison de pêcheur ne peut supporter aucun changement d'échelle, son essence même étant d'être petite. En revanche, le manoir rural constitue un bon « modèle » ; et, en effet, les premières tentatives d'architecture balnéaire bretonnante, entre 1930 et 1940, puis 1945-1955, seront fondées sur le recours au genre manoir rural du XVII<sup>e</sup> siècle : pierres de taille de granite, portes en plein-cintre, toits très pentus à pignons découverts avec rampants à crossettes, grandes lucarnes à fronton-pignons, etc... On notera que, dans ce mouvement régionaliste tardif, il n'y a plus de changement d'échelle, mais reprise aussi fidèle et sérieuse que possible des volumes et des proportions du modèle. Ceci, bien que le caractère très clos de cette architecture rurale ne permette pas les interprétations du dedans et du dehors, jusqu'alors requises par le genre balnéaire.

La manipulation inventive de motifs d'époques et d'origines diverses, la fantaisie et le caractère ludique des réductions ou agrandissements, font donc place au sérieux à partir de 1930. Bientôt des modèles « régionalisés » de petites maisons pour lotissements péri-urbains ou cités-jardins seront élaborés (par exemple pour l'Exposition universelle de 1937) et les particularités bretonnes retenues alors comme significatives seront celles que ce balnéaire tardif avait sélectionné : pente des toits, forme des baies, matériaux locaux (granite et ardoise). Une fois encore, c'est le modèle des plages qui gagnait la banlieue.

Une étude complète et approfondie de ce problème du régionalisme réclamerait également que l'on fasse une comparaison avec les autres zones touristiques de la Bretagne : le Trégor, le Finistère Nord et Sud (Beg-Meil, Kerfany) et, plus tardivement, les zones de Carnac et La Baule. Il semble bien que les premières manifestations du régionalisme n'y aient pas été plus précoces que sur la côte d'Émeraude, bien que l'implantation du style balnéaire éclectique et ornemental y ait été moins forte.

Reste un problème préoccupant pour le Conservateur des Monuments Historiques : COMMENT PROTÉGER ces zones où les édifices n'ont de sens que par leur juxtaposition, et non comme individus ? L'arsenal juridique est mal adapté à cette réalité : il

n'est plus possible de prévoir un classement au titre des sites pour le front de mer de Saint-Malo, désormais trop altéré par des constructions d'immeubles collectifs. Ces fameux immeubles respectent la hauteur au faîtage des villas les plus hautes, mais leurs masses compactes sont sans rapport avec les volumes découpés et articulés, les corps de logis et les toits diversement profilés. Des projets de protection avaient été faits en 1973 ; ils n'ont pu aboutir.

A Dinard, des associations militent activement pour la défense de cette architecture ; ici, les ensembles sont restés presque intacts, mais la moindre édification d'un immeuble massif viendrait tout compromettre. Or, il n'est pas question de pouvoir établir un secteur sauvegardé, procédure réservée à des centres *anciens*, qui interdit toute altération du caractère spécifique d'un ensemble. Il n'est pas certain que le public, au sens le plus large, comprendrait une intervention de l'Etat dans un domaine artistique aussi récent que celui de l'architecture balnéaire.

Dans un proche avenir, quelques édifices (pas plus de trois ou quatre) pourraient être sélectionnés pour être présentés à la Commission départementale des Monuments Historiques qui prononce les mesures de protection, et ceci pour répondre à un vœu de la Direction du Patrimoine qui se préoccupe de sauvegarder quelques témoins significatifs de l'architecture des villas ; seules les plus spectaculaires et les plus coûteuses à entretenir seraient prises en compte.

Actuellement, le seul site protégé est celui de la Pointe du Moulinet. Les protections de ce type sont aujourd'hui plutôt réservées aux grands espaces naturels, tels que dunes, îles ou forêts, et il n'est pas question de telles mesures pour l'ensemble de la plage. C'est donc aux citoyens, et aux élus qui les représentent, qu'il appartient aujourd'hui de maintenir cet ensemble architectural cohérent et encore intact — ou presque —, témoin exemplaire pour l'histoire de la fécondité créatrice d'une société en plein essor économique. Outre son rôle de témoin, l'architecture balnéaire de la fin du siècle est assez diverse, poétique, intelligente, gaie et *solide* — malgré les craintes de Viollet-le-Duc — pour mériter le respect dû à toute production artistique authentique.

FRANÇOISE HAMON